

2026-061



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 30 mars 2026 – Délibération n°061

Objet : DESIGNATION REPRESENTANTS AUPRES DU SMICA

Convocation envoyée,
affichée le : 24/03/2026

L'an deux mil vingt-six le trente mars à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice Frayssinet, maire de la commune.

Nombre de membres :

En exercice : 29
Présents : 29
Pouvoirs : 0
Votants : 29
Absents : 0

Président de séance : Monsieur Fabrice FRAYSSINET
Secrétaire de séance : Monsieur Paulin NIBOULIES

Résultats :

Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents : Fabrice FRAYSSINET - Béatrice GIRAL VIALA - Florian CREYSSELS - Florence RAYNAL - Jean Bastien MAJOREL - Myriam LACAN - Yves DOULS - Vanessa TONNEAU - Bruno PEYRAT - Cindy PÈRE-BEDEL - Simon TABART - Stéphanie CHAYRIGUES - Sylvain CAUSSE - Amandine SAINT-ANTONIN - Paul BERGONNIER - Paulin NIBOULIES - Elodie ROBIN - Geoffroy MULLER - Candice AZDAD - René-Paul AVIGNON - Evelyne DURAND - Marcel LACAN - Mélina COUSI - Damien LAURAIN - Régine ROZIERE - Françoise PRADEL - François - Xavier FABRE - Marion PLENACOSTE - Laurent ROBERT

Absents : Néant

Liste des délibérations

affichée le : 03/04/2026 .

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le SMICA accompagne les collectivités de l'Aveyron dans leur transformation numérique et la gestion de leurs outils informatiques.

Ses missions principales sont :

- fournir et maintenir des services informatiques (logiciels métiers, hébergement, réseaux) ;
- assurer l'assistance et le support technique auprès des collectivités ;
- accompagner les projets numériques et la dématérialisation des procédures administratives ;
- garantir la sécurité et la gestion des données.

Le SMICA permet ainsi aux collectivités adhérentes de mutualiser les moyens informatiques et de moderniser leurs services publics.

2026-061

La commune de Sévérac d'Aveyron y est représentée par 1 délégué.
Il est proposé de désigner Yves DOULS.

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

DECIDENT

ARTICLE 1 : DE DESIGNER Yves DOULS comme délégué auprès du SMICA.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.


Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Fabrice FRAYSSINET

Le secrétaire de séance
Paulin NIBOULIES

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

The image shows the official seal of the Municipality of Sévérac d'Aveyron, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE SEVERAC D'AVEYRON' and '12150 *'. Overlaid on the seal is a blue ink signature, which appears to be 'Paulin NIBOULIES'.